



Conseil municipal du 22 mai 2023

Délibération n° 31-23

Objet : Convention de mise à disposition de l'ancienne gendarmerie à la Région de la gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes et Gendarmerie pour la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est

Date de convocation : 12/05/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La commune de Mornant est propriétaire du bâtiment de l'ancienne gendarmerie située 21, Avenue du Souvenir.

Représentée par son Maire, Renaud PFEFFER, agissant en vertu de la délibération 74/22 en date du 12 septembre 2022, la commune met à disposition une partie du bâtiment dit de « l'ancienne gendarmerie » à la Région de la gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes et Gendarmerie pour la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

Les espaces disponibles s'établissent comme suit :

- Un rez-de-chaussée d'environ 165 m² (non compris le vestibule et les escaliers situés à l'arrière du bâtiment) ;
- Une cave d'environ 16 m², avec possibilité de s'entraîner dans les escaliers ainsi que le couloir mais interdiction d'utiliser les locaux qui sont déjà occupés ;
- Les escaliers intérieurs du bâtiment, les couloirs ;
- Le R+1 à l'exception des locaux déjà utilisés pour le stockage associatif ;

- Le R+2 avec un appartement de type T3 d'environ 70 m² inoccupé, ainsi que les espaces pour y accéder (incluant les escaliers).

L'utilisation des lieux susvisés disponibles est destinée à l'utilisation du bâtiment communal aux jours et heures d'entraînements physiques du Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie de Givors (PSIG). La gendarmerie utilisatrice est tenue de faire la demande à la commune au minima une semaine avant l'entraînement prévu, qui doit se tenir en journée du lundi au vendredi.

Dans le cadre d'une convention prévue à cet effet, la validité conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2023 est renouvelable, après entente et accord des deux parties sans que la durée n'excède trois ans.

Le bâtiment étant communal, la Ville de Mornant se réserve le droit d'utiliser en priorité les lieux à des fins diverses pour son propre compte ou pour des tiers.

II. LA PROPOSITION

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de mettre à disposition gratuitement les espaces disponibles précités de l'ancienne gendarmerie à la Région de la gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes et Gendarmerie pour la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est dans le cadre d'une convention d'occupation des locaux.

L'ensemble des conditions d'occupation sont détaillées dans la convention annexée à ce rapport.

III. LA DÉCISION



Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** les conditions de la mise à disposition des locaux de l'ancienne gendarmerie à la Région de la gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes et Gendarmerie pour la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est pour la tenue d'entraînements physiques ;
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'ancienne gendarmerie et tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER